

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les territoires	S200

La Commission Permanente,

- VU** le règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020 et 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1111-11, L1511-1 et suivants, L4211-1, L4221-1 et suivants, L5210-3,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention Fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022

approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au soutien à l'investissement public des Communes « Pays de la Loire Investissement Communal », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,

VU la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le pacte stratégique régional type qui sera conclu entre la Région et chaque intercommunalité, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier, pour un montant de dotation de 1 456 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention Fonds régional de soutien action coeur de ville et contrat ville,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois pour un montant de dotation de 1 467 800 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Grand Lieu Communauté pour un montant de dotation de 780 900 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour un montant de dotation de 1 421 400 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour un montant de dotation de 1 116 700 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon pour un montant de dotation de 2 170 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée pour un montant de dotation de 1 059 400 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique pour un montant de dotation de 553 600 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour un montant de dotation de 1 109 600 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Perche Emeraude (ex du Pays de l'Huisne Sarthoise) pour un montant de dotation de 1 730 800 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour un montant de dotation de 884 400 €,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 192 966 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 1.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 32 732 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 2.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 47 243 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de Grand Lieu Communauté (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 3.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 90 433 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 4.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 30 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 5.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 137 690 € pour les projets du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurants en 1 - annexe 6.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 575 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de

la Communauté de communes du Perche Emeraude (Sarthe – 72) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 7.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 244 020 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (Sarthe – 72) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 8.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 50 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée – 85) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 9.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 739 138 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée – 85) au bénéfice du tiers figurant en 1 - annexe 10.

Dans le cadre des Conventions en lien avec la démarche Contrat de ville :

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de Châteaubriant-Derval (Loire-Atlantique – 44), figurant en 2.1 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit contrat.

Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des politiques territoriales 2023-2026 :

D'APPROUVER

la modification proposée dans le cadre d'attributions de subventions au titre du Fonds Pays de la Loire investissement communal telles que figurant en 3.1 – annexe 1.

Dans le cadre des dispositifs antérieurs :

D'APPROUVER

les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subvention du titre des Contrats Territoires-Région 2020, du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal et du Fonds Action Cœur de ville – Contrat de ville telles que figurant en 3.2 – annexe 1.

Dans le cadre de la poursuite du déploiement des panneaux entrées et sorties d'agglomération :

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 80 000 € (en complément des 60 000 € déjà affectés) à l'opération astre n°24D06631 « Expérimentation déploiement panneaux entrées et sorties d'agglomération », dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 1er octobre 2024.

Dans le cadre de l'animation et l'ingénierie territoriales :

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire de 20 000 € au Département de Maine et Loire pour l'organisation des assises des Départements de France des 13, 14 et 15 novembre 2024,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 20 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

ABSTENTION : Groupe L'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point 4.1 : Poursuite du déploiement des panneaux entrées et sorties d'agglomération :

CONTRE : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Barbara NOURRY, Gaëlle ROUGERON, Philippe HENRY, Cécile DREURE, Sabine LALANDE.

REÇU le 12/02/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs